

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 5 février 2018 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément et Jasmine Sharma ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillères M^{mes} Céline Chartier et Diane Morin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

18-02-050 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 5 février 2018 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 5.11 Délégation / Politique de numérisation / Destruction de documents / Personnes autorisées à numériser

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
 - 2.1 Séance ordinaire du 15 janvier 2018
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.6 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Soirée reconnaissance 2018 / Aide financière
 - 4.7 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination d'un membre / Siège n° 4
 - 4.8 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination d'un membre / Siège n° 1
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.2 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-265 / Zonage / Murs de soutènement / Habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Dispositions particulières / Zone H1-914 / Secteur du Fief Choisy
 - 5.3 Règlement volontaire / Dommages / Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme / Autorisation de signature
 - 5.4 Procès-verbal de correction / Résolution 17-12-1085 / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-62 / Services de collecte et transport de résidus organiques et services complémentaires

- 5.6 Règlement hors cour / Centre multisports / Services professionnels d'architecture / Dossier Cour supérieure 500-17-091177-157 / Autorisation de signature
- 5.8 Entente / Réseau de transport métropolitain / Reconstruction du pont ferroviaire et élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature
- 5.9 Servitude / Cession / Réseaux d'aqueduc et d'égout pluvial et sanitaire / Projet « Place 20-30-40 » / Arrière lot de la route Harwood / Autorisation de signature
- 5.10 Approbation / Opération cadastrale / Lot projeté 6 205 917 / Autorisation de signature
- 5.11 Délégation / Politique de numérisation / Destruction de documents / Personnes autorisées à numériser

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 12 janvier 2018

7. Ressources humaines

- 7.1 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 14 juin 2017
- 7.2 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Capitaine
- 7.3 Service des eaux / Départ à la retraite / Opérateur d'usine d'épuration
- 7.4 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Lieutenant à temps partiel
- 7.5 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Lieutenant à temps partiel
- 7.6 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunions des 22 mars, 31 mai, 30 août et 23 novembre 2017
- 7.7 Comité de santé et sécurité au travail – pompiers / Réunions des 21 juin et 22 novembre 2017
- 7.8 Service des communications / Embauche / Chargée de communications – Médias sociaux et site Internet
- 7.9 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.10 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Chef de division – Entretien des infrastructures
- 7.11 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Coordinatrice – Loisirs
- 7.12 Service des ressources humaines / Mesure administrative
- 7.13 Service des travaux publics / Modifications complémentaires à la structure organisationnelle
- 7.14 Service des travaux publics / Attribution de postes / Journaliers – Aqueduc et égouts

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

- 10.1 Vente de documents en espagnol / Autorisation
- 10.2 Appel de projets en médiation culturelle 2018 – phase 1
- 10.3 Candidature / Accueil du 32^e colloque Les Arts et la Ville en 2019

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.1 Club de patinage artistique régional de Vaudreuil / Défi Patinage Canada / Aide financière

12. Protection publique

13. Travaux publics

14. Eaux

- 14.1 Adhésion et ratification / Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Appel d'offres CHI-20162018 / Fourniture de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux / Année 2018

15. Génie et environnement

- 15.1 Ordres de changement n^{os} 4 et 5 / Appel d'offres n^o 401-110-17-R1737.02 / Entrepreneur général / Réhabilitation de la montée de la Côte Double jusqu'à l'extrémité du parc / Règlement n^o 1737
- 15.2 Aménagement d'un terrain sportif synthétique / Campus de la Cité-des-Jeunes / Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV / Participation financière de la Ville / Autorisation de signature
- 15.3 Financement / Acquisition et installation d'un système de gestion intelligente des files d'attente / Service du développement et de l'aménagement du territoire
- 15.4 Critères d'évaluation et de pondération / SDAT / Appels d'offres / Services professionnels / Année 2018
- 15.5 Programme d'infrastructure Québec-Municipalités / Demande d'aide financière / Réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Adèle, Boileau, Briand, de l'Église, Galt et des Loisirs, les avenues Rodolphe et Vaudreuil et le boulevard de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature
- 15.6 Autorisation / Demande au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie
- 15.7 Ordre de changement n^o 3 / Appel d'offres n^o 401-110-17-47 / Entrepreneur général / Travaux de construction d'une voie cyclable / Chemin Paul-Gérin-Lajoie entre la voie cyclable existante et la rue Ouimet

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 16 janvier 2018
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 16 janvier 2018
- 16.4 Dérogation mineure / 12, rue Jeannotte / Marge latérale et marge avant / Lot 1 675 337 / Zone H3-331 / CCU n^o 18-01-04
- 16.6 Dérogation mineure / 65, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Aire de stationnement, marge arrière et plantation d'arbres / Partie du lot 1 675 098 / Zone C3-307 / CCU n^o 18-01-06
- 16.7 PIIA / 5, rue Sainte-Angélique / Nouvelle construction résidentielle trifamiliale / Lot 1 675 421 / Zone H2-252 / CCU n^o 18-01-07
- 16.8 Dérogation mineure / 5, rue Sainte-Angélique / Largeur d'accès au stationnement et largeur d'allée de circulation / Lot 1 675 421 / Zone H2-252 / CCU n^o 18-01-08
- 16.9 Adoption de premier projet de résolution / Règlement n^o 1740 / PPCMOI / Projet intégré comprenant cinq bâtiments multifamiliaux / 430-462, rue Valois / Lot 1 544 633 / Zone H3-608 / CCU n^o 18-01-09
- 16.10 Dérogation mineure / 209, rue Boyer / Projection d'un avant-toit / Lot 1 546 036 / Zone H1-518 / CCU n^o 18-01-10

17. Réglementation

- 17.1 Adoption / Règlement n^o 1694-20 / Stationnement (RMH 330) / Remorquage / Réduction de la période maximale de stationnement en période hivernale / Identification des stationnements municipaux
- 17.2 Adoption / Règlement n^o 1709-06 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais de remorquage

- 17.3 Adoption de projet / Règlement n° 1270-58 / Urbanisme / Limites des affectations du sol *Industrie mixte (I-M)* et *Commerce artériel (C-A)* / Parc d'affaires des Artisans
- 17.4 Avis de motion / Règlement n° 1270-58 / Urbanisme / Limites des affectations du sol *Industrie mixte (I-M)* et *Commerce artériel (C-A)* / Parc d'affaires des Artisans
- 17.5 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-269 / Zonage / Limites des zones C3-732 et I2-743 / Parc d'affaires des Artisans
- 17.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-269 / Zonage / Limites des zones C3-732 et I2-743 / Parc d'affaires des Artisans
- 17.7 Avis de motion et présentation de projet / Règlement d'emprunt n° 1748 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le RTM / Reconstruction du pont ferroviaire et travaux d'élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 17.8 Avis de motion et présentation de projet / Règlement n° 1749 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 17.9 Avis de motion et présentation de projet / Règlement n° 1750 / Modalités de publication des avis publics

18. Direction générale

- 18.1 Autorisation de la direction générale

19. Période de questions – Élus

20. Période de questions – Assistance

21. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

18-02-051 Adoption du procès-verbal

Il est
 PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

18-02-052 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-02-053 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Soirée reconnaissance 2018 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion pour une soirée reconnaissance envers ses bénévoles;

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 100 \$ soit versé à l'Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière dans le cadre de sa soirée reconnaissance qui se tiendra le 4 mai 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-02-054 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination d'un membre / Siègne n° 4

CONSIDÉRANT que le siège n° 4 est vacant depuis l'élection de M^{me} Josée Clément à titre de conseillère municipale le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir à ce poste;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Monica Brinkman soit nommée membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège 4, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

« ADOPTÉE »

18-02-055 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination d'un membre / Siègne n° 1

CONSIDÉRANT que la Ville a pris acte de la démission de M. Paul Bégin à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège n° 1, et ce, à compter du 11 octobre 2017 par la résolution 17-09-831;

CONSIDÉRANT que le siège n° 1 est en conséquence vacant et qu'il y a lieu de pourvoir à ce poste;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Claude Beaudoin soit nommé membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège n° 1 en remplacement de M. Bégin, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

« ADOPTÉE »

18-02-056 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-265 / Zonage / Murs de soutènement / Habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Dispositions particulières / Zone H1-914 / Secteur du Fief Choisy

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 13 novembre 2017, le Règlement n° 1275-265 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de prévoir ou modifier certaines exigences relatives aux murs de soutènement, aux habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme, ainsi qu'aux dispositions particulières applicables aux secteurs soumis au PPU du Fief Choisy et la grille des usages et normes de la zone H1-914 »;

CONSIDÉRANT que des erreurs matérielles ont été commises dans le cadre de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un règlement affecté d'erreurs matérielles;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de correction donné par le greffier le 18 janvier 2018 afin de corriger la grille des usages et normes de la zone H1-914 du Règlement n° 1275-265 en remplaçant l'appel de note « (3) » par « (4) » dans la section « TERRAIN » aux lignes « Superficie (m²) min. », « Profondeur (m) min. » et « Frontage (m) min. »;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1275 donné par le greffier le 18 janvier 2018.

« ADOPTÉE »

18-02-057 Règlement volontaire / Dommages / Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les dommages causés à la Ville par un déversement d'eau sur le terrain du centre communautaire Jean-Marc-Ducharme;

CONSIDÉRANT le projet de quittance et transaction qui reçoit l'aval de nos procureurs et qui a pour but d'éviter le recours aux tribunaux en mettant fin à des débats litigieux;

CONSIDÉRANT l'intérêt des deux parties de favoriser un mode alternatif de règlement des conflits plutôt que le recours aux tribunaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le document intitulé « Quittance et transaction » annexé à la recommandation du greffier adjoint datée du 18 janvier 2018 ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

18-02-058 Procès-verbal de correction / Résolution 17-12-1085 / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-62 / Services de collecte et transport de résidus organiques et services complémentaires

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté, le 11 décembre 2017, la résolution 17-12-1085 relative à l'adjudication de contrat à l'égard de l'appel d'offres n° 401-110-17-62 pour des services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires;

CONSIDÉRANT qu'une erreur de saisie s'est produite dans la date et l'heure de l'ouverture des soumissions qui devraient se lire « 15 novembre 2017 immédiatement après 14 h » plutôt que « 14 novembre 2017 immédiatement après 11 h »;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un procès-verbal affecté d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier adjoint le 23 janvier 2018 afin de remplacer « 14 novembre 2017 immédiatement après 11 h » par « 15 novembre 2017 immédiatement après 14 h »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction de la résolution 17-12-1085 donné par le greffier adjoint le 23 janvier 2018.

« ADOPTÉE »

18-02-059 Règlement hors cour / Centre multisports / Services professionnels d'architecture / Dossier Cour supérieure 500-17-091177-157 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le recours en dommages-intérêts intenté par la Ville à l'encontre des professionnels responsables de la surveillance des travaux de construction du Centre multisports ainsi que la demande reconventionnelle des professionnels pour des honoraires supplémentaires à l'encontre de la Ville;

CONSIDÉRANT le règlement hors cour partiel autorisé par la résolution 17-08-682 relatif à la réclamation liée aux déficiences des terrains de tennis par lequel la Ville était indemnisée pour un montant de 65 000 \$;

CONSIDÉRANT que les parties sont convenues de régler hors cour en abandonnant leurs réclamations respectives, sous réserve par la Ville d'acquitter le solde contractuel dû de 26 962 \$ (plus les taxes applicables) et par les professionnels d'acquitter le solde de 15 000 \$ dû dans le cadre du règlement hors cour partiel ainsi que de délivrer les plans finaux du projet en format numérique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et nom de la Ville, un document de transaction et reçu-quittance respectant les paramètres ci-haut mentionnés ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-02-060 Entente / Réseau de transport métropolitain / Reconstruction du pont ferroviaire et élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-277 autorisant une demande à l'Agence métropolitaine de transport (ATM) de préparer une entente de collaboration afin de prévoir le partage des responsabilités respectives dans la phase de construction et post construction du projet de reconstruction du pont ferroviaire;

CONSIDÉRANT que seuls les coûts admissibles payables par la Ville sont ceux reliés à à l'élargissement du passage à niveau et du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et les rues des Floralies et Bill-Durnan;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport métropolitain (RTM) est le successeur de l'AMT en vertu de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (RLRQ c R-25.01) entrée en vigueur le 1^{er} juin 2017;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de collaboration ainsi que l'estimation et le partage des coûts transmis le 16 janvier 2018 par RTM;

CONSIDÉRANT que l'entente prendra effet au moment où le règlement d'emprunt prévoyant le financement des coûts entrera en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de collaboration avec RTM dont le texte sera substantiellement conforme à celui transmis par RTM le 16 janvier 2018.

« ADOPTÉE »

18-02-061 Servitude / Cession / Réseaux d'aqueduc et d'égout pluvial et sanitaire / Projet « Place 20-30-40 » / Arrière lot de la route Harwood / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 17-11-1023 acceptant le principe de la cession à la Ville, à titre gratuit, des réseaux d'aqueduc et d'égout pluvial et sanitaire à être construits par les promoteurs Développement Banlieue-Ouest et Développement rue Henri-Ford (ci-après les promoteurs) en arrière lot de la route Harwood au sud de la rue Henry-Ford, en lien avec le projet 20-30-40, phase 14;

CONSIDÉRANT que les promoteurs ont fait confectionner, à cette fin, une description technique préparée par M. Louis Boudreault, arpenteur géomètre, datée du 15 novembre 2017 et portant minute 23 822, montrant l'assiette de la servitude d'entretien desdits réseaux à être établie en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire des travaux par la Ville, sous réserve de la correction par les promoteurs, de certaines déficiences en temps opportun;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une garantie bancaire par Développement Banlieue-Ouest à la Ville afin d'assurer la correction desdites déficiences;

CONSIDÉRANT que tous les frais afférents à la confection de l'acte de cession et servitude ainsi qu'à la préparation de la description technique sont à la charge des promoteurs;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de cession et de servitude dont le texte sera substantiellement conforme à celui transmis par M^e Conrad Bédard, notaire, en date du 29 janvier 2018 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

18-02-062 Approbation / Opération cadastrale / Lot projeté 6 205 917 / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le document intitulé « Approbation du propriétaire » en vue de la création du lot 6 205 917 tel que montré sur le plan de M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, daté du 25 janvier 2018 et portant minute 18103;

QUE le greffier soit en outre autorisé à signer le permis de lotissement requis.

« ADOPTÉE »

18-02-063 Délégation / Politique de numérisation / Destruction de documents / Personnes autorisées à numériser

CONSIDÉRANT la résolution 17-11-1004 du 27 novembre 2017 prévoyant l'adoption de la Politique de numérisation;

CONSIDÉRANT que la Politique prévoit que les personnes autorisées à numériser les suites documentaires pour fins de destruction soient nommées par résolution;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déléguer ce pouvoir;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit délégué au directeur général le pouvoir prévu à la Politique de numérisation de nommer les personnes responsables de la numérisation des suites documentaires pour fins de destruction.

« ADOPTÉE »

18-02-064 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 12 janvier 2018

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 12 janvier 2018 totalisant un montant de 2 088 849,65 \$.

18-02-065 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 14 juin 2017

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols blancs tenue le 14 juin 2017 et de déposer ledit document aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

18-02-066 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Capitaine

CONSIDÉRANT le courriel de M. Michel Denault, capitaine à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, daté du 9 janvier 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du départ à la retraite de M. Michel Denault à titre de capitaine à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018;

QUE la Ville remercie M. Denault pour son dévouement et le travail accompli au sein du Service de sécurité incendie depuis près de 34 ans;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

18-02-067 Service des eaux / Départ à la retraite / Opérateur d'usine d'épuration

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Michel Joly, opérateur d'usine d'épuration au sein du Service des eaux, datée du 10 janvier 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du départ à la retraite de M. Michel Joly, opérateur d'usine d'épuration au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 20 avril 2018;

QUE la Ville remercie M. Joly pour son dévouement et le travail accompli au sein du Service des eaux depuis près de 36 ans;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

18-02-068 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Lieutenant à temps partiel

CONSIDÉRANT la résolution 16-11-867;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Stéphane Massicotte, chef de division – Opérations du Service de sécurité incendie;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Joé St-Denis dans son poste de lieutenant à temps partiel;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M. St-Denis.

« ADOPTÉE »

18-02-069 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Lieutenant à temps partiel

CONSIDÉRANT la résolution 16-04-309;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Stéphane Massicotte, chef de division – Opérations du Service de sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Xavier Dontigny dans son poste de lieutenant à temps partiel;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M. Dontigny.

« ADOPTÉE »

18-02-070 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunions des 22 mars, 31 mai, 30 août et 23 novembre 2017

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les procès-verbaux des réunions du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols bleus tenues les 22 mars 2017, 31 mai 2017, 30 août 2017 et 23 novembre 2017 et de déposer lesdits documents aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

18-02-071 Comité de santé et sécurité au travail – pompiers / Réunions des 21 juin et 22 novembre 2017

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les procès-verbaux des réunions du Comité de santé et sécurité au travail des pompiers tenues les 21 juin 2017 et 22 novembre 2017 et de déposer lesdits documents aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

18-02-072 Service des communications / Embauche / Chargée de communications – Médias sociaux et site Internet

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 24 janvier 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M^{me} Jessica Chevrier au poste régulier de chargé de communications – Médias sociaux et site Internet au sein du Service des communications, et ce, à compter du 19 février 2018, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 9, échelon 1 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{me} Chevrier aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Chevrier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-02-073 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 24 janvier 2018.

« ADOPTÉE »

18-02-074 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Chef de division – Entretien des infrastructures

CONSIDÉRANT la résolution 17-07-599;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Bruno Possa, directeur du Service des travaux publics datée du 24 janvier 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Guillaume Dubé dans son poste de chef de division – Entretien des infrastructures, et ce, à compter du 31 janvier 2018;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M. Dubé.

« ADOPTÉE »

18-02-075 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Coordonnatrice – Loisirs

CONSIDÉRANT la résolution 17-09-766;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Catherine Boyer-Dandurand, chef de division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture datée du 23 janvier 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Alexandrine Chevrier dans son poste régulier de coordonnatrice - Loisirs;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M^{me} Chevrier.

« ADOPTÉE »

18-02-076 Service des ressources humaines / Mesure administrative

CONSIDÉRANT le rapport de M^{mes} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines et Susy Boyer, conseillère en santé, sécurité et mieux-être au travail, daté du 15 janvier 2018 et les faits et recommandations qui y sont rapportés concernant le salarié n° 183;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décidé en conséquence de mettre fin de façon administrative à l'emploi du salarié n° 183 soit à compter du 6 février 2018, pour les raisons invoquées dans le rapport de M^{mes} Bureau et Boyer;

QUE la directrice du Service des ressources humaines et la conseillère en santé, sécurité et mieux-être au travail soient autorisées à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé et le syndicat de la présente résolution;

QUE le directeur général, le trésorier et directeur des finances, le directeur du service et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

18-02-077 Service des travaux publics / Modifications complémentaires à la structure organisationnelle

CONSIDÉRANT la modification de la structure organisationnelle du Service des travaux publics en date du 1^{er} février 2016 en vertu de la résolution 16-02-077;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à ladite structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle structure organisationnelle sera implantée graduellement au moment jugé opportun par l'organisation municipale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'appellation de la division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs ainsi que l'appellation du poste de chef de division reliée à celle-ci soient renommées comme suit :

- division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives;
- chef de division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives;

QUE l'unité – Horticulture et foresterie urbaine soit créée au sein de la division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives;

QUE le poste de contremaître – Horticulture et foresterie urbaine soit créé

QU'il est entendu que ledit poste devra faire l'objet d'une évaluation aux fins de son intégration au sein de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*;

QUE l'appellation des postes de contremaître – Parcs et espaces verts et contremaître – Plateaux sportifs soit renommée comme suit :

- contremaître – Parcs, espaces verts et événements;
- contremaître – Aréna, plateaux sportifs et aires de jeux;

QUE les unités – Gestion de contrats et Approvisionnement soient créées au sein de la division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

QUE le poste de contremaître - Déneigement soit créé;

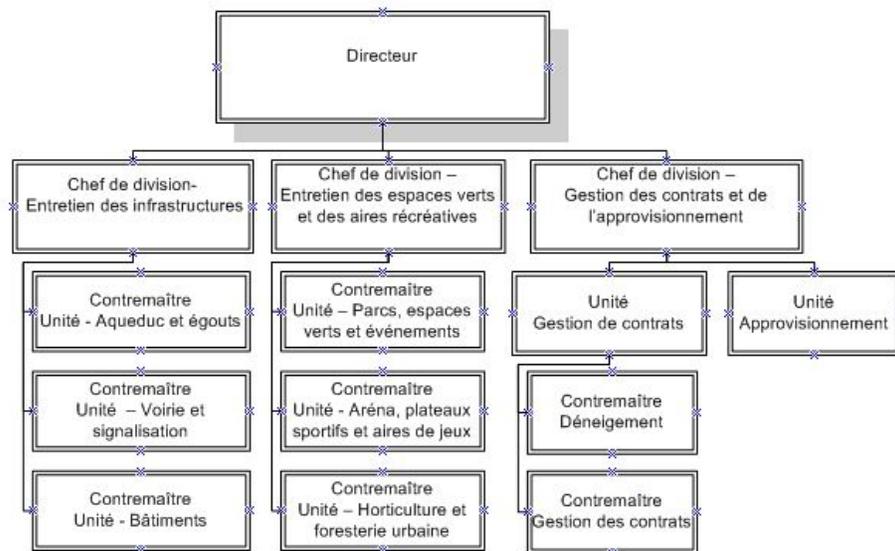
QU'il est entendu que ledit poste devra faire l'objet d'une évaluation aux fins de son intégration au sein de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*;

QUE le poste d'agent d'approvisionnement soit créé au sein de l'unité – Approvisionnement;

QUE l'agent d'approvisionnement soit un poste syndiqué col blanc;

QUE le poste a fait l'objet d'une évaluation conjointe entre la Ville et le SCFP (section locale 1432) le 29 janvier 2018 et que celui-ci se situe à la classe 8 de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

QU'en conséquence, soit adoptée la structure organisationnelle telle qu'elle apparaît ci-dessous :



ET QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans *l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, les conventions collectives ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

18-02-078 Service des travaux publics / Attribution de postes / Journaliers – Aqueduc et égouts

CONSIDÉRANT la lettre d'entente n° 4 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 29 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 31 janvier 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit entérinée l'attribution des postes réguliers à temps complet de journaliers – Aqueduc et égouts au sein de l'unité – Aqueduc et égouts de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics à MM. Guillaume Parent et Louis-Philippe Lamarre, et ce, à compter du 5 février 2018, au salaire prévu à l'annexe C – classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus; le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que les salariés, devront se soumettre à toutes les conditions énoncées à la lettre d'entente n°4, notamment en regard de la période de familiarisation, de la certification de qualification de préposé à l'aqueduc (OPA), de la détention du permis de conduire classe 3 et obtenir des recommandations favorables de leur supérieur immédiat avant d'être confirmés dans leur poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Parent et Lamarre.

« ADOPTÉE »

18-02-079 Vente de documents en espagnol / Autorisation

CONSIDÉRANT que la bibliothèque de Vaudreuil-Dorion désire se départir de sa collection de documents en espagnol en raison de sa faible circulation depuis son acquisition en 2008 et du manque d'espace dans les rayonnages;

CONSIDÉRANT que ces documents pourraient bénéficier aux élèves de l'Académie Vaudrin, école trilingue, dont plusieurs sont résidents de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la vente de documents élagués est habituellement au coût de 0,25 \$ chacun;

CONSIDÉRANT

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient vendus à l'Académie Vaudrin 145 exemplaires de ladite collection de documents en espagnol, et ce, au coût unitaire de 0,25 \$ pour un total de 36,25 \$.

« ADOPTÉE »

18-02-080 Appel de projets en médiation culturelle 2018 – phase 1

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir aux citoyens de Vaudreuil-Dorion des activités de médiation culturelle à la fois originales et porteuses pour le développement des sentiments de fierté et d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les artistes du milieu;

CONSIDÉRANT l'importante participation des citoyens de Vaudreuil-Dorion aux différentes activités proposées depuis le lancement du programme *Je suis...*;

Il est
 PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les activités culturelles énumérées ci-dessous et soit autorisée, à cet effet, une dépense de 26 578 \$:

Activités	Promoteurs	Montant
Ces femmes de cœur L'objectif est d'enjoliver le bâtiment qui sert de local aux fermières. Création de murales sur panneaux de bois qui seront installées sur la façade et le côté du bâtiment ainsi que peinture et décoration des deux portes extérieures.	Céline Poirier	3 500 \$
L'école multi générationnelle Échanges et correspondances entre des élèves du 3 ^e cycle du primaire et des personnes âgées. Les élèves mettront sur pied un spectacle de cirque qui sera présenté aux aînés le 5 avril 2018. De plus, un macaron sera confectionné par les jeunes et sera remis à leur correspondant.	École Harwood	6 000 \$
Le bonheur d'apprendre Création de trois bancs en bois où l'on retrouvera des photographies et des textes écrits par les participants sur les dossiers et sièges. Création également d'une table qui sera construite sur trois niveaux rappelant les bureaux utilisés par les enfants d'école.	AUTAM Dorion et Vaudreuil en collaboration avec Tina Struthers	6 578 \$
Mon masque Réalisation d'un masque par participante. Celui-ci comportera l'aspect intérieur et l'aspect extérieur.	Hébergement La Passerelle	2 850 \$
Vibrer ensemble Ateliers de création de carillons ayant une symbolique particulière pour le Centre avec plusieurs groupes de la communauté.	Centre de femmes La Moisson	7 650 \$
Total		26 578 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-02-081 Candidature / Accueil du 32^e colloque Les Arts et la Ville en 2019

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville d'accueillir le 32^e colloque Les Arts et la Ville au printemps 2019;

CONSIDÉRANT que l'accueil de cet événement contribuera au rayonnement de la Ville à travers le Québec et la francophonie canadienne;

CONSIDÉRANT qu'un tel événement permettra de mobiliser des acteurs du milieu provenant de différents secteurs (culturel, communautaire et affaires);

CONSIDÉRANT que l'implication de ces différents acteurs constituera pour eux et pour la population en général une source de fierté;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Michel Vallée, directeur du Service des loisirs et de la culture, soit autorisé à compléter et signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à la réalisation de ce projet;

QUE la Ville s'engage, dans l'éventualité où sa candidature était retenue, à investir un montant total de 85 000 \$ (20 000 \$ remis directement au réseau Les Arts et la Ville et 65 000 \$ dédié à la programmation culturelle de l'événement et à l'accueil des congressistes).

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-02-082 Club de patinage artistique régional de Vaudreuil / Défi Patinage Canada / Aide financière

CONSIDÉRANT que Charlotte Giraldeau est une athlète d'âge mineur membre du Club de patinage artistique régional de Vaudreuil dans la catégorie pré-novice de patinage en couple et résidant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cette athlète a participé, au sein de l'équipe du Québec, au Défi Patinage Canada, compétition nationale qui s'est tenu à Pierrefonds du 28 novembre au 3 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation de compétition nationale de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que des preuves de participation à l'événement ont été remises au Service des loisirs et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Club de patinage artistique régional de Vaudreuil à titre d'aide financière pour Charlotte Giraldeau en vertu de sa participation au Défi Patinage Canada à Pierrefonds du 28 novembre au 3 décembre 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-02-083 Adhésion et ratification / Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Appel d'offres CHI-20162018 / Fourniture de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux / Année 2018

CONSIDÉRANT que la Ville présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public CHI-20162018, pour l'achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une Ville s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium (alun) dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion en cours de contrat au regroupement d'achats CHI-20162018 mis en place par l'UMQ, et ce, pour la période du 6 février 2018 au 31 décembre 2018, pour assurer son approvisionnement en sulfate d'aluminium (alun) nécessaire aux activités de la Ville;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour celles non membres de l'UMQ;

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Produits Chimiques Chemtrade Canada Ltée pour la fourniture incluant le transport de sulfate d'aluminium pour l'année 2018, et ce, au prix unitaire de 0,1646 \$/kg.liq et de 337,14 \$/TMS, taxes applicables non comprises;

QUE le directeur du Service des eaux et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de sulfate d'aluminium et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-02-084 Ordres de changement n^{os} 4 et 5 / Appel d'offres n^o 401-110-17-R1737.02 / Entrepreneur général / Réhabilitation de la montée de la Côte Double jusqu'à l'extrémité du parc / Règlement n^o 1737

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 4 et 5 de l'entrepreneur général reliés au projet « Réhabilitation de la montée de la Côte Double jusqu'à l'extrémité du parc - appel d'offres n^o 401-110-17-R1737.02 » totalisant un montant de 6 937,66 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-02-085 Aménagement d'un terrain sportif synthétique / Campus de la Cité-des-Jeunes / Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV / Participation financière de la Ville / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT que le programme a pour objectif de mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air en participant à l'enrichissement du parc d'installations sportives, récréatives et de plein air;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) souhaite entreprendre des travaux d'aménagement d'un terrain sportif synthétique sur le Campus de la Cité-des-Jeunes et que cet équipement serait profitable à l'ensemble de la communauté de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la CSTL désire entreprendre des démarches auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique » représentant 50 % du coût des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer à ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie le projet d'aménagement d'un terrain sportif synthétique pour la CSTL afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE la CSTL soit informée de l'intention de la Ville à participer à ce projet en y investissant 50 % des coûts admissibles conditionnellement à l'obtention d'une subvention et à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre la CSTL et la Ville.

« ADOPTÉE »

18-02-086 Financement / Acquisition et installation d'un système de gestion intelligente des files d'attente / Service du développement et de l'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT les travaux de réaménagement des bureaux du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la volonté d'améliorer le service aux citoyens;

CONSIDÉRANT les avantages d'un système de gestion intelligente des files d'attente;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense ne dépassant pas 15 000 \$, taxes applicables non comprises, pour l'acquisition et l'installation d'un système de gestion intelligente des files d'attente;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-02-087 Critères d'évaluation et de pondération / SDAT / Appels d'offres / Services professionnels / Année 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères pour les appels d'offres publics de services professionnels du Service du développement et de l'aménagement du territoire (SDAT) en 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division – Génie et environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 17 janvier 2018 et qui seront inscrits dans les documents d'appel d'offres public de services professionnels du SDAT en 2018.

« ADOPTÉE »

18-02-088 Programme d'infrastructure Québec-Municipalités / Demande d'aide financière / Réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Adèle, Boileau, Briand, de l'Église, Galt et des Loisirs, les avenues Rodolphe et Vaudreuil et le boulevard de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention de la Ville prévoit des interventions sur les rues et avenues suivantes :

- rue Adèle (AXE00345 à AXE00349);
- rue Boileau, entre le boulevard de la Cité-des-Jeunes et la rue Lartigue (AXE00145);
- rue Briand, entre le boulevard de la Cité-des-Jeunes et la rue Pinault (AXE00144);
- rue de l'Église (AXE00334);
- rue Galt, entre l'avenue Saint-Charles et l'avenue du Club (AXE00058, AXE00355 et AXE00360);
- rue des Loisirs, entre l'avenue Saint-Charles et l'avenue Béique (AXE00387);
- avenue Rodolphe, entre la rue Trestler et la rue de l'Église (AXE00339);
- avenue Vaudreuil (AXE00357 à AXE00359 et AXE 00343 et AXE00333);
- boulevard de la Cité-des-Jeunes, vannes à changer (AXE01059 et AXE01062);

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites;

CONSIDÉRANT que le projet susdit respecte les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement soient autorisés à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites à l'égard du projet de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Adèle, Boileau, Briand, de l'Église, Galt et des Loisirs, les avenues Rodolphe et Vaudreuil et le boulevard de la Cité-des-Jeunes.

« ADOPTÉE »

18-02-089 Autorisation / Demande au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie

CONSIDÉRANT le projet d'approvisionnement en eau potable des secteurs Hudson-Acres, Tree Farm et Ritchie;

CONSIDÉRANT que la Ville doit soumettre une demande d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (LQE), au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin d'autoriser la firme Les Services exp inc. à présenter la demande pour l'obtention dudit certificat du MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Les Services exp inc. soit autorisée à transmettre la demande d'autorisation au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville s'engage à transmettre au MDDELCC, dans un délai de 60 jours suivant la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur afin de confirmer que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le MDDELCC.

« ADOPTÉE »

18-02-090 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-17-47 / Entrepreneur général / Travaux de construction d'une voie cyclable / Chemin Paul-Gérin-Lajoie entre la voie cyclable existante et la rue Ouimet

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 3 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de construction d'une voie cyclable sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie entre la voie cyclable existante et la rue Ouimet - appel d'offres n° 401-110-17-47 » totalisant un crédit au montant de 805,79 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

18-02-091 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 16 janvier 2018

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 16 janvier 2018.

« ADOPTÉE »

18-02-092 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 16 janvier 2018

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 16 janvier 2018 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 18-01-03	980, avenue Saint-Charles, local 100 / Enseignes au mur et sur le poteau communautaire / Lot 1 675 184 / Zone C3-124
CCU n° 18-01-05	65, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Construction commerciale / Partie du lot 1 675 098 / Zone C3-307
CCU n° 18-01-11	3052, boulevard de la Gare / Deux enseignes aux murs / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001
CCU n° 18-01-12	976, avenue Saint-Charles / Deux enseignes aux murs, une sur poteau et une directionnelle / Lot 6 089 927 / Zone C3-124

« ADOPTÉE »

18-02-093 Dérogation mineure / 12, rue Jeannotte / Marge latérale et marge avant / Lot 1 675 337 / Zone H3-331 / CCU n° 18-01-04

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Emmanuel Labrie-Aumais et M^{me} Amélie Fréchette;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-01-04 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 janvier 2018 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 12, rue Jeannotte;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 12, rue Jeannotte, afin d'autoriser :

- une marge latérale de 2,10 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H3-331 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 5 mètres;
- une marge avant de 6 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H3-331 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 7 mètres;

et ce, à la condition que la haie projetée en cour latérale longeant la ligne du lot 1 675 359 soit d'une hauteur minimale de 1,5 mètre à la plantation.

« ADOPTÉE »

18-02-094 Dérogation mineure / 65, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Aire de stationnement, marge arrière et plantation d'arbres / Partie du lot 1 675 098 / Zone C3-307 / CCU n° 18-01-06

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Projet 2555 Dutrisac inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-01-06 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 janvier 2018 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 65, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 65, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser :

- qu'une aire de stationnement soit localisée à 1,15 mètre d'une ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige 3 mètres minimum;
- une marge arrière de 4,50 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C3-307 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige 9 mètres minimum;
- une distance de 0,30 mètre de l'emprise de rue pour la plantation d'arbres de moyen ou grand déploiement en dérogation à l'article 2.2.17.2.4 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 1 mètre.

« ADOPTÉE »

18-02-095 PIIA / 5, rue Sainte-Angélique / Nouvelle construction résidentielle trifamiliale / Lot 1 675 421 / Zone H2-252 / CCU n° 18-01-07

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-01-07 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que la résidence unifamiliale concernée fait partie de l'inventaire patrimonial de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la demande de démolition a été approuvée par le Comité de démolition de la Ville le 5 septembre 2017, conditionnellement à ce que les plans de la nouvelle construction soient, au préalable, approuvés par résolution du Conseil;

CONSIDÉRANT que le projet de reconstruction n'est pas identique à l'original, puisque l'habitation proposée comporte trois logements;

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté la compagnie Miguel Escobar Architecte afin de soumettre une opinion professionnelle sur le projet proposé;

CONSIDÉRANT que dans son rapport daté du 15 janvier 2018, ce dernier, mentionne que la proposition de reconstruction n'est pas un projet d'architecture remarquable, comme le stipule le critère de l'article 3.2.17.3 du Règlement sur n° 1277 sur les PIIA, mais l'utilisation de certains éléments architecturaux s'apparente aux habitations retrouvées dans le quartier;

CONSIDÉRANT que le bâtiment propose certains éléments architecturaux caractéristiques du secteur, tels que:

- des ornements sous les soffites, les balcons et l'avant-toit de la porte principale;
- des garde-corps ornementaux pour les balcons;
- des fenestrations avec carrelage;
- des volets;
- des encadrements autour des portes et fenêtres;

CONSIDÉRANT que le bâtiment proposé semble massif pour le secteur;

CONSIDÉRANT que le choix de maçonnerie et les choix de couleurs des matériaux donnent un style moderne au bâtiment;

CONSIDÉRANT que le volume du bâtiment et la toiture pourraient être révisés afin de mieux s'intégrer aux bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que le stationnement proposé n'est pas conforme au Règlement de zonage n° 1275, puisque l'allée d'accès et l'allée de circulation du stationnement ne sont pas conformes en largeur et qu'une demande de dérogation mineure est formulée à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il semble possible de revoir la configuration du bâtiment pour proposer un aménagement de l'aire de stationnement conforme;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 5, rue Sainte-Angélique, le projet de nouvelle construction résidentielle trifamiliale.

« ADOPTÉE »

18-02-096 Dérogation mineure / 5, rue Sainte-Angélique / Largeur d'accès au stationnement et largeur d'allée de circulation / Lot 1 675 421 / Zone H2-252 / CCU n° 18-01-08

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Stéphanie Fiset-Tremblay;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-01-08 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 janvier 2018 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 5, rue Sainte-Angélique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'étude de la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 5, rue Sainte-Angélique afin d'autoriser une largeur d'accès de 4,37 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.2.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige 5 mètres soit reportée à une séance ultérieure;

QUE toutefois soit refusée une dérogation mineure visant autoriser une allée d'une largeur de 3,74 mètres entre les cases de stationnement en dérogation à l'article 2.2.16.1.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige 6 mètres.

« ADOPTÉE »

18-02-097 Adoption de premier projet de résolution / Règlement n° 1740 / PPCMOI / Projet intégré comprenant cinq bâtiments multifamiliaux / 430-462, rue Valois / Lot 1 544 633 / Zone H3-608 / CCU n° 18-01-09

CONSIDÉRANT une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposée par M. Bernard Fiset à l'égard de la propriété sise au 430-462, rue Valois;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de construction de cinq bâtiments résidentiels multifamiliaux;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-01-09 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 janvier 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement sur les PPCMOI n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 430-462, rue Valois, connu comme étant le lot 1 544 633 du Cadastre du Québec, le tout selon les plans produits par la firme Dimension 3 architecture, révision 01, en date du 14 décembre 2017, et ce, aux conditions suivantes :

- qu'un traitement architectural particulier soit prévu sur le mur arrière des bâtiments portant les numéros d'immeubles 430 et 440, tel que proposé aux autres bâtiments. Le traitement architectural projeté devra atteindre les objectifs suivants :
 - éviter l'aspect linéaire et monotone;
 - créer l'impression de décrochés et de volume (utilisation de détails architecturaux et jeux de matériaux);
- que les portes des bâtiments accessoires attenants aux bâtiments principaux soient en acier de couleur noire, de façon à s'harmoniser avec celles présentes auxdits bâtiments principaux;
- que des aménagements spécifiques soient prévus à l'enveloppe des bâtiments afin de réduire la nuisance sonore engendrée par le bruit du trafic ferroviaire aux espaces habitables, le tout tel qu'exposé dans l'étude de pollution sonore produite par les firmes Acousti-Lac et WSP Canada inc. Les aménagements spécifiques devront être soumis au Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, avant l'adoption de la résolution finale visant l'acceptation de la demande de PPCMOI par le Conseil municipal;

QUE toute autre disposition règlementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 février 2018 à 19 h à l'hôtel de ville afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis.

QUE copies de ce projet et de la présente résolution soient transmises à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-02-098 Dérogation mineure / 209, rue Boyer / Projection d'un avant-toit / Lot 1 546 036 / Zone H1-518 / CCU n° 18-01-10

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Gaston Lessard;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-01-10 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 janvier 2018 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 209, rue Boyer;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 209, rue Boyer, afin d'autoriser un avant-toit d'une projection de 1,22 mètre pour couvrir l'escalier avant menant au sous-sol en dérogation à l'article 2.3.6.2.12 du Règlement de zonage n°1275 qui prévoit une projection maximale de 1 mètre, et ce, à la condition que le garde-corps requis autour de la descente soit de couleur noire.

« ADOPTÉE »

18-02-099 Adoption / Règlement n° 1694-20 / Stationnement (RMH 330) / Remorquage / Réduction de la période maximale de stationnement en période hivernale / Identification des stationnements municipaux

CONSIDÉRANT que le projet de règlement portant le n° 1694-20 a été présenté à une séance tenue le 15 janvier 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-20 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de remplacer l'article relatif au remorquage, de réduire la période maximale de stationnement en période hivernale et d'identifier les stationnements municipaux ».

« ADOPTÉE »

18-02-100 Adoption / Règlement n° 1709-06 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais de remorquage

CONSIDÉRANT que le projet de règlement portant le n° 1709-06 a été présenté à une séance tenue le 15 janvier 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-06 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter des frais de remorquage ».

« ADOPTÉE »

18-02-101 Adoption de projet / Règlement n° 1270-58 / Urbanisme / Limites des affectations du sol *Industrie mixte (I-M)* et *Commerce artériel (C-A)* / Parc d'affaires des Artisans

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-58 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de modifier les limites des affectations du sol *Industrie mixte (I-M)* et *Commerce artériel (C-A)* dans le Parc d'affaires des Artisans »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 mars 2018 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-02-102 Avis de motion / Règlement n° 1270-58 / Urbanisme / Limites des affectations du sol *Industrie mixte (I-M)* et *Commerce artériel (C-A)* / Parc d'affaires des Artisans

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de modifier les limites des affectations du sol *Industrie mixte (I-M)* et *Commerce artériel (C-A)* dans le Parc d'affaires des Artisans.

18-02-103 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-269 / Zonage / Limites des zones C3-732 et I2-743 / Parc d'affaires des Artisans

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-269 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones C3-732 et I2-743 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 février 2018 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-02-104 Avis de motion / Règlement n° 1275-269 / Zonage / Limites des zones C3-732 et I2-743 / Parc d'affaires des Artisans

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones C3-732 et I2-743.

18-02-105 Avis de motion et présentation de projet / Règlement d'emprunt n° 1748 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le RTM / Reconstruction du pont ferroviaire et travaux d'élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma présente le projet de règlement n° 1748 décrétant une dépense et un emprunt de trois millions six cent quatre-vingt-sept mille dollars (3 687 000 \$) pour la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain agissant à titre de gestionnaire du Projet comprenant la reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,40 de la subdivision M&O et l'élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes, le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-02-106 Avis de motion et présentation de projet / Règlement n° 1749 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Le conseiller M. Gabriel Parent présente le projet de règlement n° 1749 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-02-107 Avis de motion et présentation de projet / Règlement n° 1750 / Modalités de publication des avis publics

Le conseiller M. Paul M. Normand présente le projet de règlement n° 1750 relatif aux modalités de publication des avis publics et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-02-108 Autorisation de la direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'autorisation suivante accordée par la Direction générale :

- Fermeture d'une partie de la rue Chicoine le 9 juin 2018 pour la tenue d'une course de boîtes à savon organisée par le Club optimiste de Vaudreuil-Dorion (en cas de pluie, remis au 10 juin 2018) ainsi que mise en place d'une affiche temporaire annonçant l'événement.

« ADOPTÉE »

18-02-109 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

18-02-110 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-02-111 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 35 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier